

COMMISSION DES COMMUNES URBAINES

LE 26 NOVEMBRE 2018
À CHAROLLES

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION :
GILLES PERRETTE



ORDRE DU JOUR :

- 1) Avancement des travaux déjà programmés
- 2) Projets souhaités par les communes urbaines à partir de 2019
- 3) Partenariat PCRS
- 4) Groupement d'achat d'énergies
- 5) Bornes de recharge pour véhicules électriques
- 6) Transfert de la compétence GAZ
- 7) Société d'Economie Mixte pour les énergies renouvelables
- 8) Points divers



PRÉAMBULE

Le SYDESL à votre service

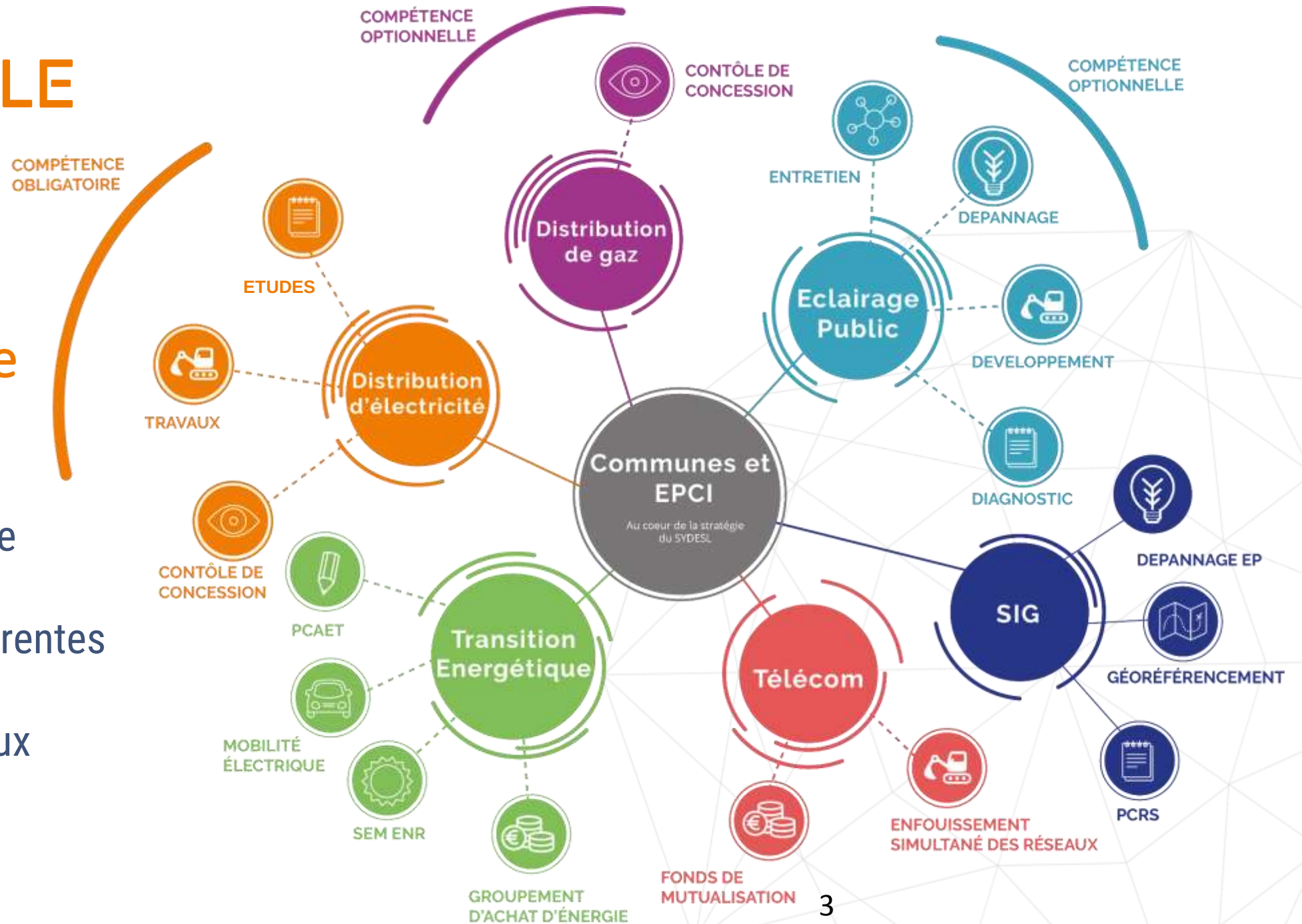
71 années d'expertise

567 communes adhérentes

11 comités territoriaux

50 000 000 € /an

SYDESL





) Avancement des travaux électriques déjà programmés

Rappel de la répartition de maîtrise d'ouvrage :

518

Communes en régime rural
d'électrification (< 2000 habitants)



Le SYDESL est maître d'ouvrage
des travaux d'électrification:

- Renforcements
- Raccordements
- Enfouissements
- Résorption fils nus
- MDE micro réseaux

49

Communes en régime urbain
d'électrification (> 2000 habitants)



Le SYDESL est maître d'ouvrage
des travaux d'enfouissement esthétique.



) Projets souhaités par les communes urbaines à partir de 2019

Rappel du cycle annuel de programmation :

Le SYDESL est maître d'ouvrage des travaux d'enfouissement esthétique sur l'ensemble du département.

en septembre N-1 : le SYDESL transmet aux communes urbaines un questionnaire afin de recueillir les besoins.

en novembre N-1 : lors de la commission qui regroupe les communes urbaines,

- une information est faite sur la liste des besoins recensés
- les sujets d'actualité sont présentés

en décembre/janvier : le SYDESL effectue les estimations financières des projets souhaités

en février : le SYDESL transmet les estimations financières aux communes urbaines

et leur demande l'avis définitif pour engagement sur la programmation de l'année N

→ Cette programmation de l'année N se traduit par une réalisation des travaux en N et N+1, voire au-delà selon les aménagements connexes



Rappel des plans de financement :

Concernant les réseaux électriques, le taux de subvention attribué aux urbaines a été en moyenne de 38% sur la part études et réseaux. Depuis 2 ans, il a été décidé un taux fixe de 40% sur la part études et réseaux.

Pour tous les travaux sans transfert de compétence (télécommunication, éclairage public), des conventions de mandat devront être signées.

Concernant les réseaux de télécommunication, si la commune adhère au fonds de mutualisation de la RODP, et si les versements de la RODP au fonds de mutualisation sont à jour, le SYDESL participera à hauteur de 50 %.

Pour ce qui est de l'éclairage public, le SYDESL reverse 15% du montant HT des investissements en N+2.



3) Partenariat PCRS

Les PCRS, la détection des réseaux et la coordination des travaux sont des sujets au cœur des préoccupations de nos communes, collectivités et partenaires.

Le SYDESL a créé et met à disposition des adhérents des outils facilitant leurs démarches:

Eclairage public

- Déclaration et Suivi des dépannages
- Diagnostic
- Gestion patrimoine EP

Géolocalisation des réseaux

- HTA/BT
- Eclairage public
- Eau
- Télécom
- Gaz
- Assainissement

Plan de Corps de Rue Simplifié - PCRS

- Coordination
- Mutualisation des coûts

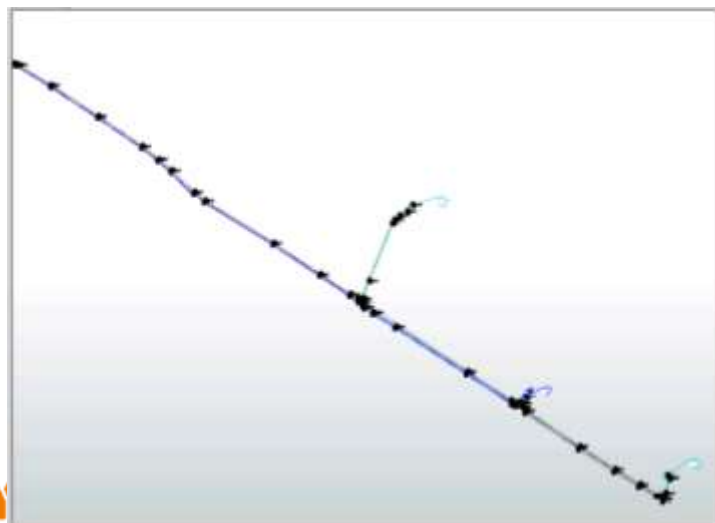


Nouvelles échéances DT/DICT et PCRS

TOUS les **RÉSEAUX** et le fond de plan **PCRS** avec une **précision** de moins de **10 cm**

LES RESEAUX

- **sensibles** (élec., gaz, Ecl. public, etc.) :
 - unités **urbaines** : 01/01/**2020**
 - zones **rurales** : 01/01/**2026**
- **non sensibles** (eau, assain., eaux pluviales, télécom, etc.) :
 - unités **urbaines** : 01/01/**2026**
 - zones **rurales** : 01/01/**2032**



LE PCRS

- SYDESL : **Autorité Locale Compétente**
- unités urbaines et zones rurales : 01/01/**2026**





PCRS : le positionnement de l'IGN

QUEL ROLE ?

**Etre partenaire de l'Autorité Local
Compétente**

Préconiser des solutions

Faire ressortir les bonnes pratiques

Partager le retour d'expérience

Coordonner un programme PCRS national

Couverture nationale

Eviter les zones blanches

Mutualiser les financements

Avec les acteurs locaux (Collectivités, ENEDIS, etc.)

En captant des acteurs nationaux (Orange, GAFA, etc.)

Diffuser le PCRS

**Favoriser l'émergence d'un gestionnaire
local PCRS**

**L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE AVEC
LES COLLECTIVITÉS**

SYDESL : mission de coordination locale

IGN : mission nationale

**LES COLLECTIVITÉS DOUBLEMENT
CONCERNÉES**

Gestionnaires de voiries (et donc du PCRS)

Gestionnaires de réseau

Compétence de la région

QUEL PCRS ?

Une acquisition aérienne
plus facile d'exploitation que le terrestre
plus massive et systématique
maîtrisée par l'IGN et maturité de l'expertise

Une orthophoto
plus facile d'utilisation
plus facile à comprendre

Une proposition
de l'image sur tout le département
en complément, du PCRS vecteur « à la
demande »
mise à jour tous les quatre ans

IGN au service des acteurs locaux



PCRS71 : Le PCRS en Saône-et-Loire

COÛTS

(pixel sol 6,5cm/classe A)

		2019-2023	2023-2027
		Saône-et-Loire	Saône-et-Loire
Superficie Totale km²		8575	8575
Coût Global Acquisition sur 4 ans		1 030 412,50 €	1 030 412,50 €
IGN/Acquisition	110,00 €	943 250,00 €	943 250,00 €
IGN/Diffusion sur 4 ans		40 000,00 €	40 000,00 €
Contrôle	5%	47 162,50 €	47 162,50 €

Contributions par apport de données

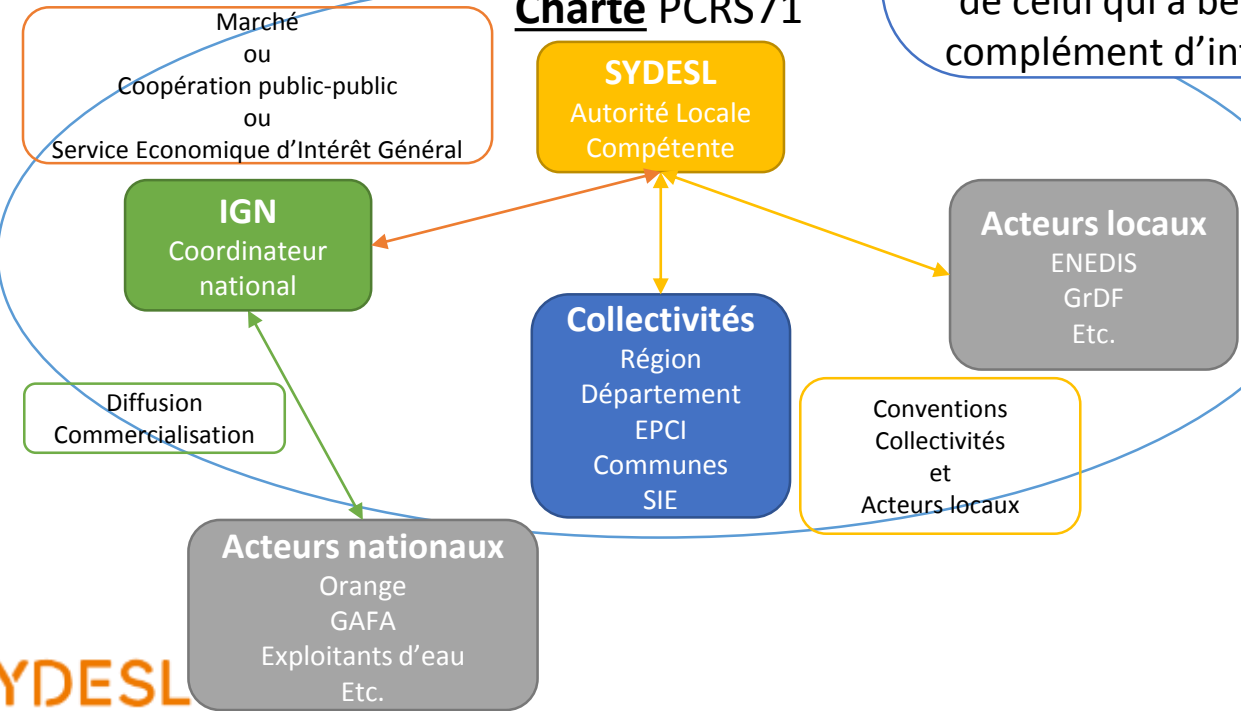
Récolements photo (drone)
Récolements vecteur
Compléments vecteur

À la charge
de celui qui modifie le PCRS
ou
de celui qui a besoin d'un
complément d'information

CONTRIBUTIONS

		2019-2023	2023-2027
IGN	33,01%	340 125,00 €	340 125,00 €
IGN/RGE	15,00 €	128 625,00 €	128 625,00 €
IGN/Opé Nat. DICT	20,00 €	171 500,00 €	171 500,00 €
IGN/Hors DICT (GAFA, etc.)		40 000,00 €	40 000,00 €
Région	9,57%	98 612,50 €	98 612,50 €
Département	9,57%	98 612,50 €	98 612,50 €
EPCI	9,57%	98 612,50 €	98 612,50 €
Communes	9,57%	98 612,50 €	98 612,50 €
SYDESL	9,57%	98 612,50 €	98 612,50 €
ENEDIS	9,57%	98 612,50 €	98 612,50 €
GRDF	9,57%	98 612,50 €	98 612,50 €

Charte PCRS71



SYDESL

Investissements sur 8 ans

PCRS : 200k€
Logiciels : 300k€
MOE : 600€

TOTAL : 1300k€

EXEMPLES

Investissements sur 8 ans

Mâcon (27km²) : 650€
MBA (300km²) : 7000€
Chalon (15km²) : 350€
Le Grand Chalon (660km²) : 15500€
CUCM (750km²) : 17500€
Digoïn (35km²) : 800€
Châteauneuf (1,4km²) : 35€
Issy-l'Évêque (72km²) : 1700€

En moyenne/commune (15km²) : 350€

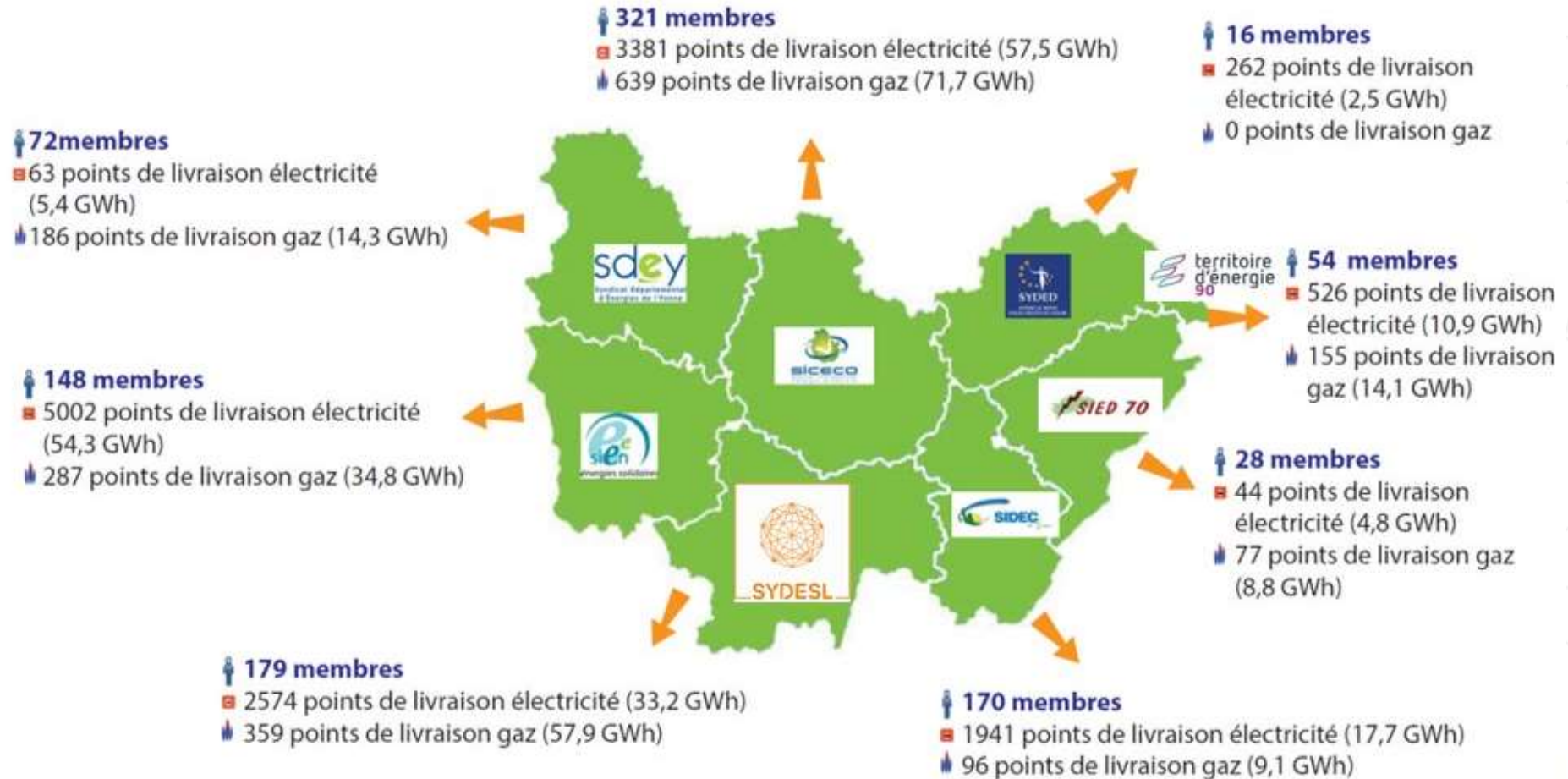


4) Groupement d'achat d'énergie

Les 8 Syndicats d'énergie de Bourgogne-Franche-Comté ont constitué un groupement d'achat d'énergies. Coordonné par le Syndicat d'énergie de la Nièvre, le SIEEEN, à l'échelle régionale, c'est le SYDESL qui porte et anime le dispositif en Saône & Loire.

Les objectifs sont multiples puisque le groupement permet de :

- Respecter les obligations de mise en concurrence des fournisseurs,
- Mutualiser les achats afin d'obtenir de meilleures conditions tarifaires,
- Assurer la continuité de fourniture d'électricité des contrats,
- Obtenir des tarifs maîtrisés pour une durée de 2 ans,
- Apporter aux membres du groupement l'expertise et les compétences des syndicats relatives au marché de l'énergie.



=> 1050 membres fin septembre 2017



**Une nouvelle consultation sera lancée en 2019
pour une mise en œuvre en 2020.**

Le SYDESL recense d'ores et déjà les collectivités intéressées.



5) Bornes de recharge pour véhicules électrique

Le SYDESL porte et développe le réseau départemental de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Gratuité de la recharge pour l'utilisateur se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2020.

	SYDESL	Participation Commune
Investissement – exploitation – raccordement borne dans le cadre du Schéma Départemental	80 % (dont FEDER 40% de l'investissement)	20 %
Bornes supplémentaires sur une même commune	Maîtrise d'œuvre et Maîtrise d'ouvrage	100 %



REGION
BOURCOGNE
FRANCHE
COMTE

avec le Fonds européen de développement régional (FEDER)

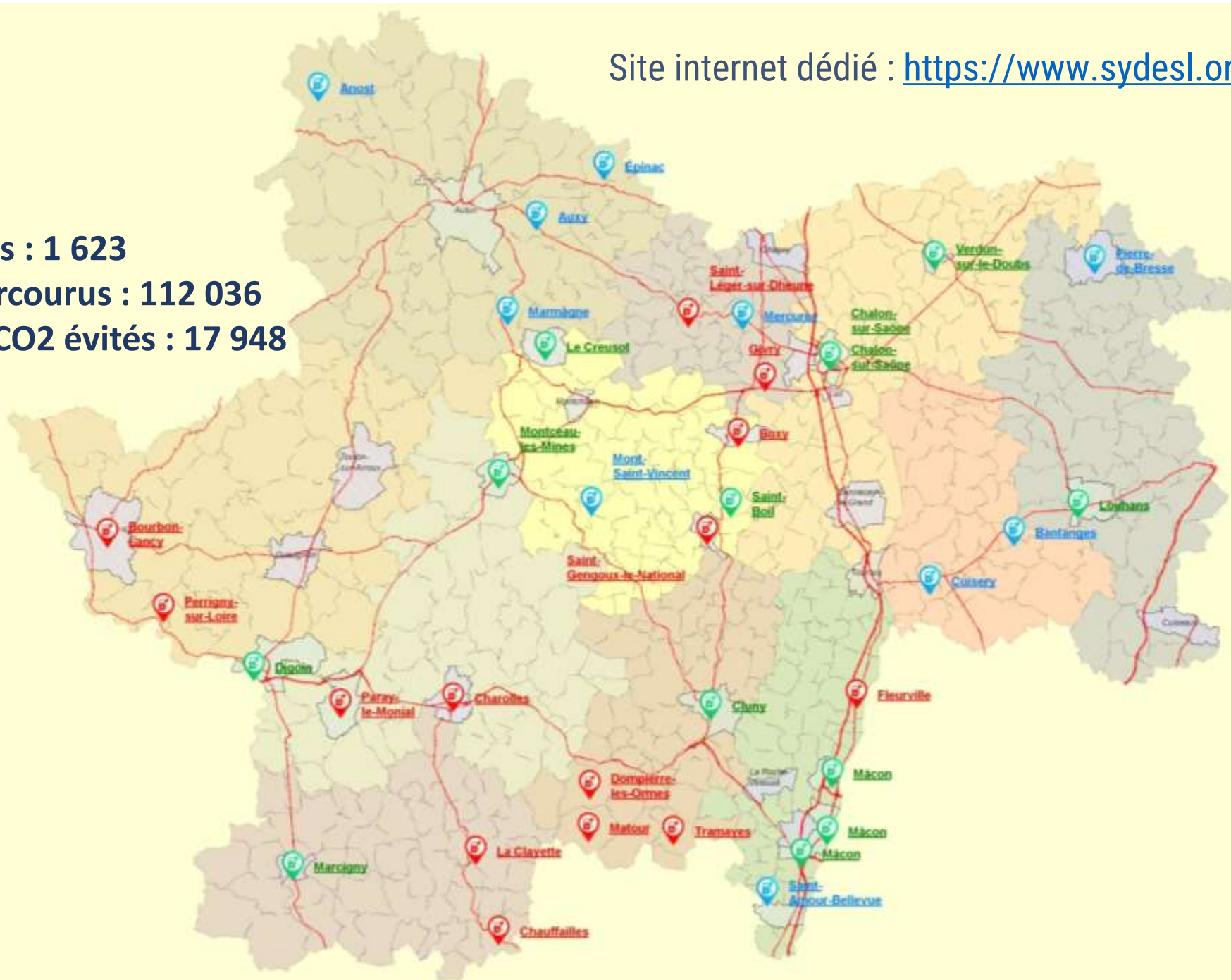


Site internet dédié : <https://www.sydesl.orios-infos.com>

Nombre de charges : 1 623

Nombre de Km parcourus : 112 036

Nombre de Kg de CO2 évités : 17 948





6) Transfert de la compétence GAZ

1

Commune desservie
en gaz propane



Concessionnaire exploitant:



152

+ 33 en 2018

Communes ont transféré
leur compétence au SYDESL
(sur 240 communes desservies en gaz naturel)



Concessionnaire exploitant:





Le SYDESL contrôle la mission des concessionnaires pour:

1 322km

De réseaux 4km basse pression
/1 318km Moyenne pression

54

Postes de livraison

38 000

Points de livraison

79 M€

De valeur brute

50 M€

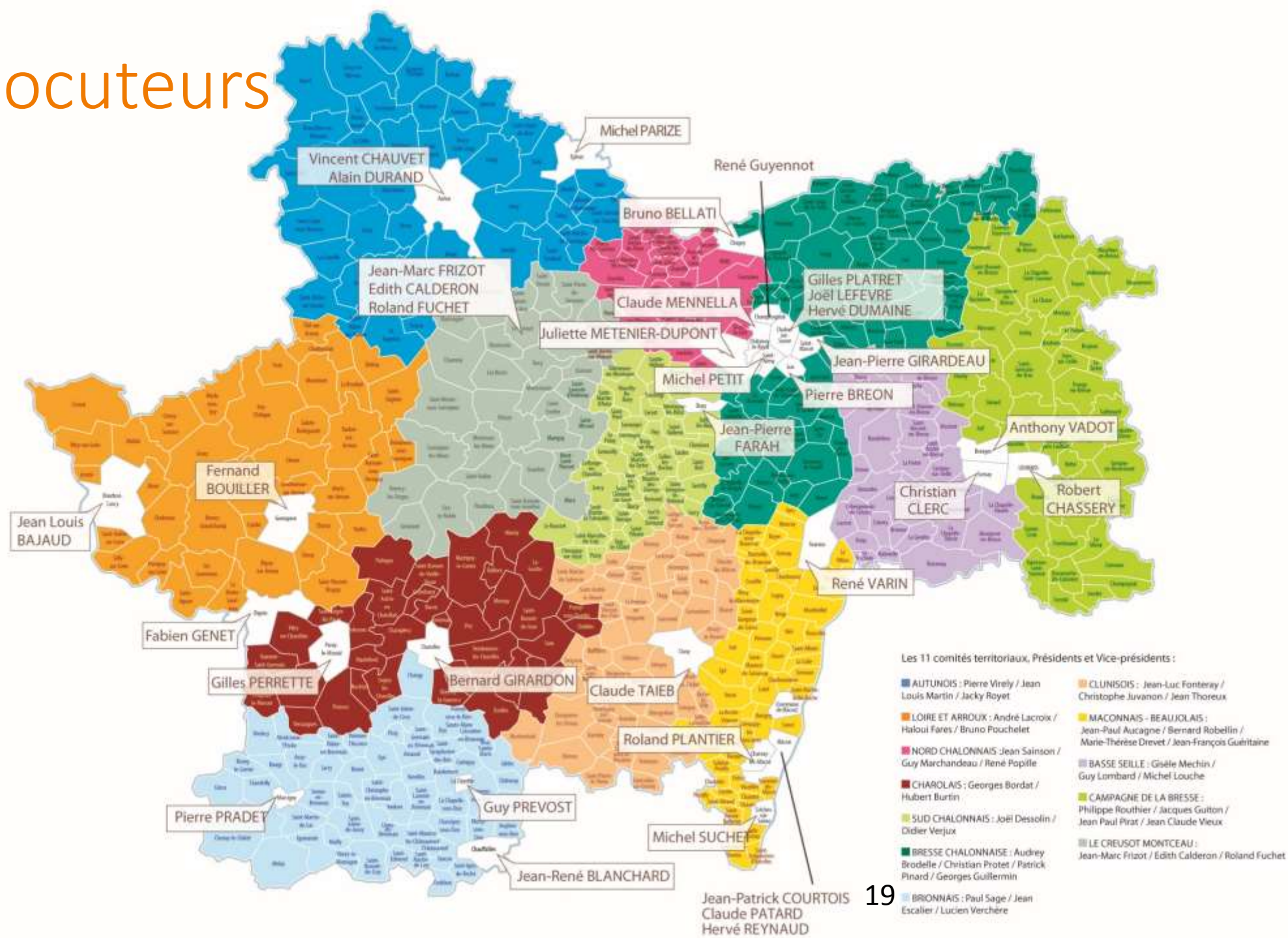
De valeur nette



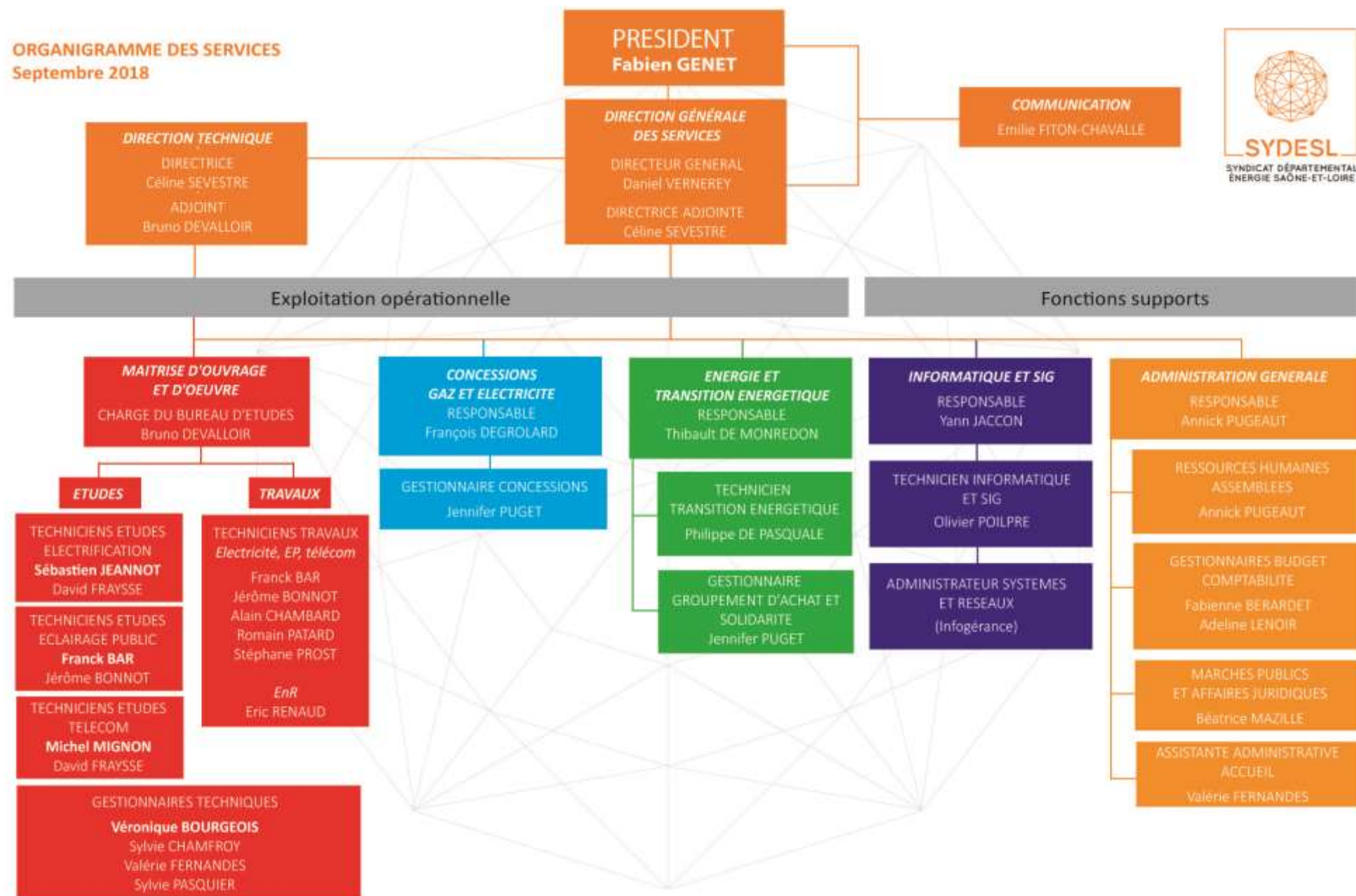
7) Société d'Economie Mixte pour les énergies renouvelables

- Mise en place d'une société d'économie mixte locale (SEML) pour le développement des projets de production d'énergies renouvelables, un outil d'investissement et aussi de développement
- Négociations menées avec plusieurs actionnaires, le choix de ces partenaires s'est fait au regard de leur motivation, ainsi que de leurs profils variés et complémentaires
- Le capital initial sera de 2 400 000 €
- Le Conseil d'Administration devrait se réunir pour la première fois en janvier 2019

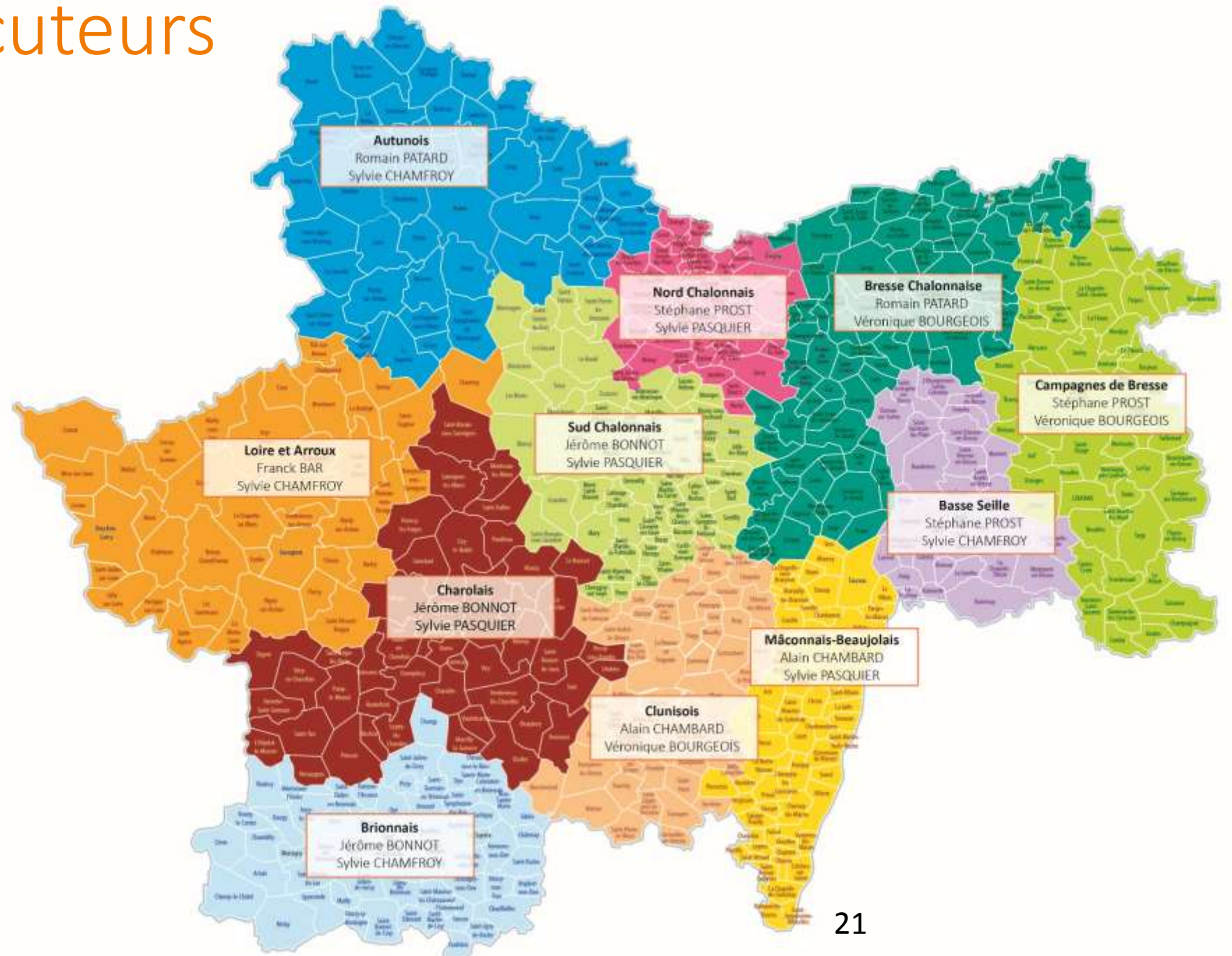
Vos interlocuteurs élus



ORGANIGRAMME DES SERVICES
Septembre 2018



Vos interlocuteurs techniques



MERCI DE VOTRE ATTENTION



LE SYDESL RESTE À VOTRE DISPOSITION:

SYDESL

Cité de l'Entreprise
200, bd de la Résistance
71000 MÂCON
03 85 21 91 00
contact@sydesl.fr

SYDESL.FR